

Conseil municipal du 05/06/2026

Procès-verbal

| | |
|----------------------------------------|------------|
| • Date de la convocation : | 29/05/2026 |
| • Date d'affichage de la convocation : | 29/05/2026 |
| • Conseillers en exercice : | 23 |
| • Conseillers présents : | 18 |
| • Procurations : | 04 |
| • Publication de la délibération | 06/06/2026 |

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Martin d'Auxigny se sont réunis en session ordinaire, dans la salle multimodale à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET, maire ;

Présents : Sylvain APERT, Luc BAJARD, Florence BARONNET, Karine BOUGIT, Eva BOURILLON, Christophe BRY, Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Sébastien CONTENT, Benjamin DEMOULE, Laurent GITTON, Martine LAMURE, Laurence PAJON, Kévin PAPIN, Christian PERDU, Michael PILLET, Narcisse SALMON, Marie-Christine VERDIER

Absente représentée : Marion BOUVIALA, pouvoir donné à Christian PERDU
Christèle CITERNE, pouvoir donné à Florence CLAVIER
Marianne CREPAT, pouvoir donné à Florence BARONNET
Laurence LE CŒUR, pouvoir donné Laurence PAJON

Absent excusé : Guillaume BONGIBAUT

Quorum : 18/12

M. le maire prend la présidence de la réunion du conseil. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

VOTE A MAIN LEVEE

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Laurent GITTON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 mai 2026

ADMINISTRATION

1. Sénatoriales : élection des délégués et suppléants

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 n'appelle aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

VOTE

| | | | |
|---------------------|----|-------------------|----|
| <i>en exercice</i> | 23 | POUR | 22 |
| <i>présents</i> | 18 | CONTRE | 0 |
| <i>procurations</i> | 04 | ABSTENTION | 0 |
| | | TOTAL | 22 |

1. Sénatoriales : élection des délégués et suppléants

Cf : PV ci-joint

Questions diverses

Sans objet

Clôture de la séance à 19h30.

Signatures

Fabrice CHOLLET, Maire et Président de la séance :

Laurent GITTON, Secrétaire de séance :



Diffusion sur le site internet de la commune le : 09 JUIN 2026